

MAIRIE DE MARMOUTIER

REÇULE 1,2 AVR. 2023.

SERVICE:

Saverne, le 31 mars 2023

Monsieur Jean-Claude WEIL Maire de la Commune de Marmoutier En Mairie 5 Place du Général de Gaulle 67440 MARMOUTIER

Objet : Droit de réponse à votre courrier adressé le 28/02/2023 aux Communes et intercommunalités

Monsieur le Maire, Cher Collègue,

Fin février 2023, vous avez largement diffusé, à votre seule initiative, une lettre faisant état de vives critiques tous azimuts et reprochant notamment au SDEA de ne prétendument pas être à la hauteur localement des enjeux de la gestion de l'eau potable, de l'assainissement et du Grand Cycle de l'Eau sur la Ville de Marmoutier.

Cette lettre fait suite à plusieurs interventions de votre part ces dernières années, à l'occasion de différentes tribunes au cours desquelles il n'a pas été possible d'instaurer un quelconque dialogue, comme de nombreux élus de notre Territoire en ont été témoins.

Il nous revient, respectivement en notre qualité de Présidents des Commissions Locales en charge des compétences concernées et de Président du Territoire Ouest garant du fonctionnement de la gouvernance locale du SDEA, de vous faire part des éléments suivants en réponse aux multiples inexactitudes ou critiques infondées de votre correspondance.

1 - Fonctionnement des Commissions Locales

Dans votre courrier, vous contestez le fonctionnement des Commissions Locales que vous considérez sans « aucune structure juridique et existence légale » et jugeant que « tout est mâché et préparé à l'avance » et que « les élus acquiescent et sont tranquilles ».

Or, l'implication des élus au niveau local permet aux différentes Commissions Locales constituées au sein du SDEA, de recenser les besoins locaux, d'établir les programmes d'investissements annuel et pluriannuel, de définir les redevances et ressources nécessaires, et plus généralement de suivre les affaires locales.

Aussi, nous ne pouvons que regretter vos propos manquant de respect envers l'implication très forte des 131 délégués qui représentent les Communes membres du Territoire Ouest, et plus globalement envers l'ensemble des élus du SDEA, qui participent aux Commissions Locales et co-construisent activement les politiques locales de l'eau au bénéfice des usagers.

Pour la Ville de Marmoutier, 17 réunions de travail ont été menées au sein des Commissions Locales Eau Potable/Assainissement et Grand Cycle de l'eau auxquelles vous êtes rattaché. Votre jugement est d'autant plus regrettable que vous n'avez participé



qu'à la seule réunion d'installation des commissions à l'automne 2020 au début du mandat, et avez été absent à l'ensemble des réunions suivantes.

Plutôt que de remettre en cause sans le moindre fondement la gouvernance du SDEA saluée notamment par la Chambre Régionale des Comptes en 2023 et 2022 comme par la quasi-totalité des élus de notre Syndicat et répondant aux attentes des Communes pour une gestion de proximité, nous ne pouvons que vous inviter à participer davantage aux réunions locales dans un esprit constructif.

Nous vous invitons également à éviter les confusions sur des décisions que ne relèvent pas de nos compétences en particulier dans les domaines de la défense contre l'incendie, l'urbanisme et la viabilisation, l'agriculture, ...

2 – Eau Potable - Périmètre de la Région de Saverne-Marmoutier

En matière d'eau potable, vous regrettez les mutualisations et solidarités locales qui ont été menées lors de la création du Syndicat de Production de la Région de Saverne-Marmoutier en 1978, puis du Syndicat unique en 1993. Ces décisions prises par les élus précurseurs de l'époque avec le concours actif des services du SDEA ont pourtant démontré depuis leur intérêt, le Territoire n'ayant – entre autres – plus connu de manque d'eau depuis la fin des années 1980.

Par ailleurs, sous l'égide du SDEA depuis 2018, ces solidarités ont été confortées, notamment pour Haegen et Birkenwald dont une partie de la population aurait manqué d'eau sans une anticipation et une volonté de mutualisation des élus locaux. Elles ont fait leur preuve encore tout récemment, aucun manque d'eau n'étant survenu sur l'ensemble des 37 Communes du périmètre pendant la sécheresse 2022.

Aujourd'hui, le périmètre Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier est à la hauteur des enjeux, avec une eau d'excellente qualité distribuée sur l'ensemble des Communes, un fonctionnement à son meilleur niveau depuis plus de 25 ans, avec un rendement de plus de 83 % en 2021, malgré un réseau extrêmement développé (437 km de long). Des actions complémentaires sont également prévues pour encore aller plus loin dans l'économie de la ressource.

En matière d'investissement, le périmètre mène une démarche soutenue de gestion durable tout en maitrisant son tarif (stable depuis 2013) et son endettement (0,2 année d'extinction de dette). D'abord priorisés sur la production et les ouvrages structurants sur la période 2016-2020, les investissements sont orientés majoritairement vers le renouvellement durable des réseaux du périmètre depuis 2020, sur la base de l'étude de gestion patrimoniale.

Sur les 3 dernières années, le périmètre a ainsi investi près de 7,4 M€ et a renouvelé 13,3 km de réseau, soit plus de 1 %/an, contre à peine 0,6%/an sur le plan national.

3 – Assainissement – Périmètre du Pays de Marmoutier-Sommerau secteur Marmoutier

En matière d'assainissement, il paraît utile de rappeler que la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau a transféré sa compétence assainissement au SDEA par décision du conseil communautaire du 30 mars 2016, sous votre présidence, et non du fait de la fusion communautaire du 1er janvier 2017.

Sur le plan technique, le périmètre du Pays de Marmoutier-Sommerau – secteur Marmoutier investit également de manière soutenue depuis près d'une dizaine d'années

pour répondre à l'enjeu de conformité réglementaire, de réduction de l'impact milieu en temps de pluie, et de gestion des débordements en temps de pluie.

Ainsi les actions menées par le SDEA depuis le début des années 2010, ont permis de régulariser la situation administrative de la station d'épuration par l'obtention d'un arrêté préfectoral d'autorisation de rejet (2014), d'améliorer l'épuration des eaux usées par l'adjonction d'un traitement du phosphore (2015), puis de construire 4 bassins de dépollution totalisant un volume total de 1 550 m³, et de mener parallèlement des opérations de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux.

Sur les 3 dernières années, ce sont près de 3 M€ d'investis, notamment sur les bassins de pollution de Marmoutier et de Schwenheim. La station d'épuration est aujourd'hui conforme et les actions restent à poursuivre sur les réseaux d'assainissement en lien avec le nouveau paradigme de gestion des eaux pluviales.

L'ensemble de ces investissements a été effectué avec un tarif stable sur la dernière décennie. La hausse de 9,2% du prix moyen de l'assainissement pour 2023 et la mise en place d'une contribution pluviale des communes, décidées au travers de 2 réunions de la Commission Locale Assainissement l'automne dernier, répondent aux hausses de coût de fonctionnement résultant de causes externes : impact COVID pour l'élimination des boues et très forte augmentation des prix de l'énergie.

Sur un plan plus global, les sujets des micropolluants et de la réutilisation des eaux épurées nous préoccupent également.

- Concernant les micropolluants, le SDEA poursuit son action au travers des campagnes réglementaire de Recherche des Substances Dangereuses pour l'Eau (RSDE), de diagnostics amont et de plans d'actions sur les systèmes d'assainissement de plus de 10000 équivalents-habitants. Une réflexion sur la mise en place d'un traitement tertiaire sur un secteur pilote est en cours.
- Sur la réutilisation des eaux de pluie, le sujet a fait l'objet d'une étude sur un périmètre SDEA; l'intérêt technico-économique s'est avéré défavorable et soulève également question sur un éventuel impact sur le milieu récepteur notamment en périodes de sécheresse et d'étiage.

4 – Grand Cycle de l'eau - Périmètre du Bassin de la Haute Zorn

Concernant la GEMAPI, la Commune de Marmoutier a intégré la Commission Locale de la Haute-Zorn, récemment, au 1er janvier 2018, par décision communautaire, en lien avec l'obligation légale de prise de compétence par les Communautés de Communes.

Le périmètre du Bassin de la Haute-Zorn poursuit l'action centrale du PAPI labellisé en 2013 et initié par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute-Zorn.

La problématique d'inondations de Marmoutier a été intégrée dans les réflexions de la Commission Locale au travers de l'étude de faisabilité inscrite au budget 2023. Pour mémoire, elle a donné lieu à une première réunion de travail, en votre présence et celle de votre adjoint, Claude SCHWALLER, en date du 4 juillet 2022, avec visite de terrain sur les 2 secteurs signalés.

Une prochaine réunion pourra se tenir au 3^{ème} trimestre 2023 pour présenter l'étude de fonctionnement hydraulique des 3 secteurs à l'appui d'une modélisation, les premières conclusions de l'étude de faisabilité et les options éventuelles qui pourraient être développées.

En conclusion, nous espérons, à l'appui des éléments évoqués ci-dessus, vous avoir permis de prendre la mesure :

d'une part, du chemin parcouru, ensemble, au sein du SDEA, pour répondre au mieux aux enjeux des Territoires, intégrant votre Commune sur l'ensemble du cycle de l'eau ;

 d'autre part, de l'importance du rôle des Commissions Locales en charge de l'exercice des compétences sur votre Commune sous le pilotage des élus locaux et avec l'appui des services mutualisés du Centre de Saverne du SDEA et des services supports et d'expertise du siège;

 enfin, de la volonté permanente du SDEA d'adapter ses savoir-faire et son expertise sous le contrôle des élus des Territoires aux défis à venir.

Tout en regrettant une nouvelle fois ces prises de parole injustifiées, nous souhaitons poursuivre notre travail sereinement au sein des Commissions Locales et des instances territoriales. Nous vous engageons à représenter localement la Commune dans nos instances, ou le cas échéant à désigner un représentant mobilisé et constructif sur les questions relevant de nos attributions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Cher Collègue, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président

Le Président de la Commission Locale

Le Président de la Commission Locale Le Président de la Commission Locale

du Territoire Ouest

Eau Potable Région de Saverne-Marmoutier Assainissement
Pays de MarmoutierSommerau – secteur
Marmoutier

Grand Cycle de l'Eau Bassin de la Haute Zorn

Denis REINER

Denis HITTINGER

Frédéric GEORGER

Claude ZIMMERMANN

Copie pour information à Monsieur le Président du SDEA Alsace - Moselle